

THEME 3- HISTOIRE ET MEMOIRES

ACTIVITE 7 : DEBAT AUTOUR DES TRIBUNAUX GACACA



Compétences travaillées :

Repérer des informations dans un corpus documentaire
Argumenter à l'écrit et à l'oral

Contexte

La juridiction du TPIR était inadaptée pour juger la masse des acteurs du génocide. Aussi a-t-on mis en place une forme de justice locale traditionnelle destinée jusque-là aux différends au sein des villages, les tribunaux gacaca, en l'adaptant au génocide. Il s'agit de tribunaux réunissant en plein air l'ensemble de la communauté d'un village. Les juges sont élus par la population (et ne sont pas des professionnels). L'accusé et les plaignants sont confrontés et témoignent oralement, sans avocat, devant les juges et un public souvent nombreux. Les accusés sont encouragés à plaider coupables pour voir leur peine diminuée.

Ainsi, à partir de 2005 à titre expérimental puis de 2006 de façon systématique, plus de 12000 gacaca sont institués. Jusqu'en 2012, près de 2 millions (1.96 M) de prévenus sont jugés à raison de 11% comme planificateurs, grand criminels et auteurs de viols, 62% en tant que meurtriers et 27% en tant qu'auteurs de pillages.

Consigne : En utilisant les doc. 1 et 2 p.200, 3 et 4 p.201, 1 p.202 et 6 p.203, retrouvez les avantages et les inconvénients des tribunaux gacaca en vue d'un débat oral. Pour chaque idée, formulez l'argument avec vos mots puis citez le ou les éléments des documents qui le montrent.

Dossier documentaire issu du manuel Hachette p. 200 à 203



1 Le déroulement d'un procès gacaca

En plein air ou dans des locaux scolaires, les cours gacaca siègent en présence d'une assemblée de villageois parfois importante ①. L'accusé ② est directement confronté aux victimes et aux témoins ③ et chacun se défend oralement, sans avocat, face à des juges ④ issus de la communauté villageoise (reconnaisables à leur écharpe aux couleurs du Rwanda).

2 Les *gacaca*, naissance d'une justice de proximité originale

L'objectif affiché est de « refaire société » en permettant de faire éclater la vérité sur le génocide, d'opérer un travail de justice et de remettre à plat les relations sociales afin d'assurer la réconciliation. 12 000 juridictions sont créées en suivant le découpage administratif [...]

Les juges ne sont pas des professionnels mais élus par la population : une justice de voisins pour un génocide de voisins en quelque sorte. La mise en scène des procès est minimaliste : des bancs, une table derrière laquelle s'assoient les juges. Les seuls signes distinctifs sont l'écharpe aux couleurs nationales des juges et les tenues roses des accusés incarcérés [...] Contrairement à un tribunal ordinaire en revanche, la scène judiciaire est ouverte et perméable à l'environnement extérieur, d'où la présence particulièrement importante d'enfants dans un public relativement nombreux [...]

Les *gacaca* ont fait l'objet de critiques : collectes d'informations uniquement à charge, absence d'avocats et de juges professionnels, et plus généralement non-respect des règles juridiques fondamentales et du droit à un procès équitable [...] Du côté des rescapés, il y a eu au départ une crainte que les *gacaca* ne constituent, par la place accordée à l'aveu et aux réductions de peine, qu'une forme d'amnistie déguisée. L'expérience des procès a par ailleurs pu être douloureuse et réactiver le traumatisme. Quoi qu'il en soit, les *gacaca* ont été l'un des espaces privilégiés où a pu s'exprimer une parole sur le génocide, contribuant à faire émerger des récits circonstanciés des massacres et à identifier, parfois, les noms et les corps des disparus.

Florent Piton, *Le Génocide des Tutsi du Rwanda*, La Découverte, 2018.

Type de crime, catégories	Peines appliquées par les tribunaux classiques avant la création des <i>gacaca</i>	Peines appliquées par les tribunaux <i>gacaca</i> (à partir de 2007) (La peine varie selon le fait que l'accusé fait des aveux ou refuse de reconnaître ses torts)
1. Organismes 2. Autorités (encadrement) 3. Violences sexuelles 4. Meurtriers de grand renom	Peine de mort	De 20 ans à la peine de mort (supprimée en 2008) puis perpétuité
5. Tortures 6. Actes dégradants sur les cadavres	Qualification inexistante dans le Code pénal rwandais d'avant le génocide	20 ans à perpétuité Possibilité de peines transformées pour moitié du temps en TIG en cas d'aveux, voire en sursis (un tiers du temps de la peine)
7. Homicides	7 ans à perpétuité	8 ans à 19 ans Possibilité de peines transformées pour moitié du temps en TIG en cas d'aveux, voire en sursis (un tiers du temps de la peine)
8. Tentatives de meurtres	Peine du Code pénal en fonction avant le génocide	8 ans à 19 ans Possibilité de peines transformées pour moitié du temps en TIG en cas d'aveux, voire en sursis (un tiers du temps de la peine)
9. Violences sans intention de donner la mort	Peine du Code pénal en fonction avant le génocide	1 à 7 ans dont une partie en sursis et une partie en TIG
10. Pillages	Réparation ou arrangement à l'amiable	Réparation ou arrangement à l'amiable

3 L'évolution de l'encadrement des peines

Source : Journal officiel de la République du Rwanda, d'après Florent Piton, *Le Génocide des Tutsi du Rwanda*, La Découverte, 2018.

Catégories des crimes et délits examinés en <i>gacaca</i>	Nombre de cas	% d'accusés déclarés coupables
Organisation, violences sexuelles	60 552 (3,5 %)	88
Meurtres, tortures, violences physiques	577 528 (29 %)	63
Pillages	1 320 634 (67,5 %)	96
Total	1 958 714	86

4 Le bilan des *gacaca*

Source : Rwandapédia, « Gacaca », rwandapedia.rw, in Florent Piton, *Le Génocide des Tutsi du Rwanda*, Paris, La Découverte, 2018.

Vocabulaire

- **Travail d'intérêt général (TIG)** : possibilité pour un condamné d'effectuer une partie de sa peine sous la forme d'un travail bénéficiant à la communauté (entretien des routes, des terres, etc.).



1 Campagne d'affichage pour inciter les tueurs à témoigner

Une affiche dans les collines rwandaises en 2003 invitant les génocidaires à se dénoncer aux juridictions *gacaca*. Traduction : « Si vous avouez vos crimes, vous serez pardonnés ou bénéficierez d'une réduction de peine. »

6 Le regard d'un représentant d'Ibuka, association de rescapés, sur l'action des *gacaca*

De façon remarquable, les juridictions *gacaca* ont toutefois permis aux rescapés d'avoir des informations qui ont rendu possible la localisation des corps de leurs proches. Évidemment, toutes les informations n'ont pas été données, ce qui serait d'ailleurs impossible. Les informations recueillies pendant les procès *gacaca*, même si elles étaient parfois incomplètes, ont néanmoins facilité la reconstitution des événements et l'éclatement de la vérité à certains endroits. Cet accès aux informations a sensiblement apaisé les rescapés qui ont d'ailleurs accordé le pardon à ceux qui l'ont demandé avec sincérité. Cet apaisement peut être considéré comme un élément majeur ayant ouvert la voie à l'amélioration des activités de commémoration. Au fur et à mesure que les *gacaca* progressaient, on a d'ailleurs constaté de plus en plus de participation aux cérémonies commémoratives. Les liens sociaux se sont peu à peu renoués.

Jean-Pierre Dusingizemungu, *Rwanda, 1994-2014. Histoire, mémoires et récits*, Les Presses du réel, 2017.